

## **Lettre ouverte aux responsables départementaux des formations politiques qui ont déclaré présenter des candidat(es) aux élections présidentielles et/ou législatives de 2012**

---

Madame, Monsieur,

Le « Collectif Nantais pour le droit à la Santé et à la protection sociale pour toutes et tous » défend, depuis sa création en janvier 2003, les principes fondamentaux historiques de l'Assurance Maladie, à savoir : l'égalité d'accès aux soins, la qualité des soins, la solidarité dans le mode de financement de l'Assurance Maladie. La création de ce collectif qui réunit une vingtaine d'organisations syndicales, associatives et politiques, fait suite à la parution d'un article de la loi de finances restreignant les conditions d'accès à l'Aide Médicale d'Etat et à la Couverture Médicale Universelle.

A ce jour, force est de constater que les principes fondateurs de l'Assurance Maladie sont progressivement piétinés et sans le moindre état d'âme.

Ainsi, les franchises médicales, les déremboursements des médicaments, les dépassements d'honoraires (2,5 milliards d'euros en 2010), les majorations régulières du forfait hospitalier, le récent droit d'entrée à l'AME..., remettent progressivement en cause un accès égal aux soins pour toutes et tous. Le reste à charge annuel, part qui ne relève pas de l'Assurance Maladie, est désormais estimé en moyenne à 700 euros/an/personne soit 2 800 euros pour une famille de 4 personnes. En 2008, près de 9 millions de personnes ont renoncé à des soins pour des raisons budgétaires. Certaines familles consacrent 15 % de leur budget annuel à se soigner, soit autant qu'à se nourrir.

Nous constatons des inégalités dans l'accès aux soins qui se creusent sur l'ensemble du territoire français (25 % des départements français n'ont plus qu'une ou deux maternités publiques...), une médecine de prévention progressivement détruite : médecine scolaire, médecine du travail, services de PMI, éducation en santé sexuelle... La médecine du travail est ainsi menacée d'extinction d'ici cinq ans.

Nous déplorons une politique du médicament obscure sous l'influence des lobbies pharmaceutiques (multiplications des affaires impliquant l'agence française du médicament...).

Et nous assistons, affligés, au démantèlement de l'Hôpital Public étranglé financièrement, avec la privatisation des secteurs de santé les plus lucratifs, avec l'instauration de contrats de partenariat public-privé qui se révèlent grever considérablement ses charges et sans oublier le remboursement de prêt auprès de banques privées avec des taux d'intérêt variables. L'Hôpital Public est désormais incapable de répondre correctement à ses missions de service public, à sa mission de formation des professionnels de santé..., malmenant son personnel, en réelle souffrance, avec une progression de 20 % d'accident de travail dans la fonction publique hospitalière pour l'année 2010, conséquence des 20 000 suppressions d'emploi pour les seules années 2010-2011, alors que le volume d'activité s'accroît.

La psychiatrie n'est pas en reste, privée de ses moyens (réduction du nombre de lits, manque de personnel médical et soignant...), cette institution est proposée de devenir un instrument de contrôle social.

Notre Assurance Maladie est, quant à elle, privée de ses recettes essentielles avec 30 milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales patronales pour l'année 2009 !!!, véritable escroquerie sur le salaire réel des salariés, renforçant inexorablement une dette artificiellement construite, avec pour conséquence immédiate : 4 milliards d'euros de coût d'emprunt sur les marchés financiers pour la Sécurité Sociale pour l'année 2008.

De son côté, l'idéal social d'une gestion démocratique de l'Assurance Maladie se noie dans une organisation institutionnelle technocratique de la Santé (ARS), sans contrôle démocratique de la part des citoyens qui la financent.

Nous affirmons qu'il est du rôle de l'état français de veiller à garantir l'accès à des soins de qualité pour toutes et tous et de se soucier de l'application d'un principe de justice sociale, que l'on nomme aussi principe d'équité. Aussi, nous vous demandons de nous préciser votre position et vos engagements politiques sur chacun de ces points :

- ☞ **Envisagez-vous la suppression des dépassements d'honoraires, des franchises médicales, du droit d'entrée à l'AME..., avec pour objectifs des soins uniquement opposables ?**
- ☞ **Faites-vous de l'accès aux soins une priorité de votre politique de santé et comment ?**
- ☞ **Quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour permettre à la population un accès aux soins de proximité sur tout le territoire français ?**
- ☞ **Comptez-vous rétablir et développer une véritable médecine de prévention ?**
- ☞ **Faites-vous de la recherche des causes environnementales des maladies une priorité ?**
- ☞ **Créerez-vous un pôle public de recherche et de financement du médicament ?**
- ☞ **Défendez-vous une formation totalement indépendante pour les soignants, avec un financement pérenne de la formation médicale et paramédicale ?**
- ☞ **Comment allez-vous garantir le financement de l'Hôpital Public à la hauteur de ses besoins de fonctionnement et d'investissement ?**
- ☞ **Maintenez-vous la tarification à l'activité comme mode de financement de l'Hôpital Public ?**
- ☞ **Avez-vous pour intention de distinguer de nouveau l'Hôpital Public des établissements privés à but lucratif et des établissements privés sans but lucratif ?**
- ☞ **Supprimez-vous le projet de convergences tarifaires public-privé ?**
- ☞ **Abolissez-vous la loi HPST ?**
- ☞ **Comment garantissez-vous un financement socialisé de la Sécurité Sociale ?**
- ☞ **Envisagez-vous la suppression des exonérations de cotisations sociales patronales ?**
- ☞ **Comptez-vous assujettir les revenus financiers pour le financement de la Sécurité Sociale ?**
- ☞ **Quelles sont vos propositions concernant une gestion démocratique de la Sécurité Sociale et de l'Assurance Maladie ?**
- ☞ **Envisagez-vous de redonner aux partenaires sociaux les attributions qui étaient les leurs dans les conseils d'administration des caisses de la Sécurité Sociale ?**

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations citoyennes.

Le Collectif Nantais pour le droit à la Santé et à la protection sociale pour toutes et tous

Nantes le 1 mars 2012